

**Le Directeur de l'U.F.R.,
vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié
par Décret n° 2016-1389 du 17 octobre 2016-art.4
relatif à l'accès à la profession d'avocat**

ARRETE RECTIFICATIF N°2

Article unique :

Le jury de l'examen d'entrée au C.R.F.P.A. sera composé comme suit pour la session 2020:

Monsieur Laurent MORDEFROY, Président, Maître de Conférences, Université de Franche-Comté

Madame Catherine TIRVAUDEY, Maître de Conférences, Université de Franche-Comté

Monsieur Jérôme CHARRET, Premier Conseiller, Tribunal Administratif, Besançon

Madame Margaux BESSON, Conseiller, Tribunal Administratif, Besançon, suppléante

Monsieur Etienne MANTEAUX, Procureur de la République, Besançon

Madame Claire-Marie CASANOVA, Présidente du tribunal judiciaire de Vesoul, Magistrat suppléant

Maître Emmanuelle HUOT, Avocate, Barreau de Besançon

Maître David PRENAT, Avocat, Barreau de Belfort

Maître Isabelle NICPON, Avocate, Barreau de Lons-Le-Saunier

Maître Mikaël LE DENMAT, Avocat suppléant, Barreau de Besançon

Maître Robert DUMONT, Avocat suppléant, Barreau de Besançon

Maître Nathalie REY-DEMANEUF, Avocate suppléante, Barreau de Montbéliard

Madame Fátima FERNADES DA SILVA, Lectrice en langue étrangère, Portugais

Monsieur Christophe BRIGNOT, PRCE d'Anglais, Université de Franche-Comté

Monsieur Mathieu PAGNOT, PRCE d'Espagnol, Université de Franche-Comté

Monsieur Marlon POGGIO, PRAG contractuel d'Allemand, Université de Franche-Comté

Fait à Besançon, le 20/11/2020

Christophe LANG,
Directeur de l'UFR SJEPEG,

